



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le mardi le 3 avril 2018 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que cinq (5) citoyens.

## **1. Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

## **18-04-60 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
4. Rapport des comités
  - 4.1 Service de l'inspection
  - 4.2 Service de sécurité incendie
    - 4.2.1 Rapport d'activités annuel de l'an 8 pour le Schéma de couverture de risques en incendie
  - 4.3 Comité consultatif d'urbanisme
    - 4.3.1 Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme
  - 4.4 Comité de la Politique familiale
    - 4.4.1 Membres citoyens du Comité provisoire de la Coopérative de santé
  - 4.5 Comité Égout/Aqueduc
    - 4.5.1 Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
5. Rapport sur les plaintes
6. Correspondance
  - 6.1 Participation de notre municipalité au mouvement " Faites briller en bleu " pour l'autisme
  - 6.2 Participation à la bourse qui sera remise à la Relève agricole
  - 6.3 Polyvalente Marcel-Landry - Collation des grades 2018
  - 6.4 Système de fiscalité foncière agricole - Appui à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire
7. Période de questions
8. Présentation des comptes
  - 8.1 Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 8.2 Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu - Gala de l'Excellence 2018
  - 8.3 COVABAR - Journée conférences sur l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) et les aménagements
  - 8.4 Plan de vol/IdSide - Renouvellement du plan d'entretien annuel
  - 8.5 MRC du Haut-Richelieu - Réservation de chambres (Congrès F.Q.M. 2018)
  - 8.6 Offre de services de monsieur Jean-Claude Prud'homme pour l'entretien des terrains de loisirs
  - 8.7 Offre de services de PG Solutions - Antivirus
  - 8.8 Offre de services de PG Solutions - Transmission de la paie
  - 8.9 Soumission pour de nouveaux modules de " Skatepark "
9. Affaires nouvelles
  - 9.1 ADMINISTRATION
    - 9.1.1 Règlement 18-333 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier, Branche 11
    - 9.1.2 Règlement 18-334 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier, Branches 12 et 14
    - 9.1.3 Engagement d'un photographe professionnel pour les nouvelles photos des membres du Conseil 2017-2021
    - 9.1.4 Exposition sur le verglas du 19 avril au 20 mai 2018
    - 9.1.5 Présentation et avis de motion d'un règlement établissant les coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7
    - 9.1.6 Soumission reçue pour le coffre-fort
  - 9.2 VOIRIE
    - 9.2.1 Appel d'offres par invitation pour les stationnements des rues Boulais et de la Chute
    - 9.2.2 RIRL - Présentation de la demande d'aide financière et engagement de la réalisation des travaux
    - 9.2.3 Mise en oeuvre du plan du " Circuit de mobilité active "
    - 9.2.4 Demande au ministère des Transports pour déplacer l'affiche de 30 km devant l'école

- 9.2.5 Participation à la municipalité au projet " Panneaux d'exercices "
- 9.3 ÉGOUT/AQUEDUC
- 9.3.1 Campagne de sensibilisation - Compteur d'eau
- 9.4 ENVIRONNEMENT
- 9.4.1 CIME Haut-Richelieu - Appui au projet " Connaître et mobiliser pour augmenter la résilience des écosystèmes du Haut-Richelieu
- 9.4.2 CIME Haut-Richelieu - Offre pour l'élaboration d'un plan de gestion des milieux naturels de Saint-Alexandre
- 9.5 URBANISME
- 9.5.1 Demande d'entente de partage de données géospatiales entre la MRC du Haut-Richelieu et Dura-Club inc.
- 10. Deuxième période de questions
- 11. Divers
- 12. Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le point "Divers" ouvert.

### 3. Adoption des procès-verbaux

18-04-61

#### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 tel que rédigé.

### 4. Rapports des comités

#### Service de l'inspection

Madame Louise Nadeau mentionne qu'aucun permis n'a été émis au cours du mois de mars 2018.

Elle mentionne également les travaux à venir dont le nettoyage des bornes fontaines, l'ouverture des parcs et terrains de loisirs.

#### Service de sécurité incendie

Monsieur Benoît Brodeur donne rapport des sorties du mois de mars 2018 représentant les sorties suivantes :

- 0 appels incendie
- 4 appels premiers répondants

Il remercie le conseil pour la soirée des bénévoles et invite le conseil et citoyens à un souper de cochon braisé qui aura lieu le 21 avril prochain pour amasser des fonds pour le Festival de Saint-Alex en feux. Les billets sont disponibles au bureau municipal.

18-04-62

#### Rapport annuel d'activités - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) An 8

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et que ce fichier comporte trois (3) onglets soient : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel AN 8 (21 juillet 2017 au 31 décembre 2017) a été complété par le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du rapport d'activités annuel AN 8;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu:

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport d'activités annuel AN 8 (21/07/2017-31/12/2017) en lien avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise de le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu;

**QUE** cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

#### **Comité consultatif d'urbanisme**

18-04-63

#### **Nomination des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur Stéphane Vézina, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu de renouveler le mandat des membres citoyens suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour un terme d'un an :

- Monsieur Éric Fortin;
- Monsieur Patrick Morin;
- Monsieur Yvan Desjardins;
- Monsieur Maxime Bourgeois.

#### **Comité de la Politique familiale**

Monsieur Yves Barrette mentionne qu'une rencontre avec les membres de la Coopérative de santé ce jeudi et qu'une consultation publique concernant le questionnaire de la Coop a lieu mercredi le 18 avril 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil.

18-04-64

#### **Membres citoyens du Comité provisoire de la Coopérative de santé**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter la recommandation du comité de la coopérative de santé afin de nommer les membres citoyens du comité provisoire pour l'année 2018, tels que :

Mesdames Jeanne Tessier, Réjeanne Payeur, Monique Méthé, Lucie Marcil, Gonnie Jetten, Gisèle Brisson, Amélie Corriveau et Rosemarie Anliker.

#### **Comité Égout/Aqueduc**

18-04-65

#### **Dérogation au Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection**

**CONSIDÉRANT** la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (ci-après « RPEP ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

**CONSIDÉRANT QUE**, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2; ci-après « L.Q.E. »), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

**CONSIDÉRANT QUE**, après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Saint-Alexandre se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier alinéa de l'article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le RPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a adopté le Règlement n<sup>o</sup> 17-325, portant le titre de Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, en date du 4 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

**CONSIDÉRANT QU'**au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au RPEP, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QU'**en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au RPEP;

**CONSIDÉRANT QUE** pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Saint-Alexandre qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de ont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au RPEP, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du Règlement n<sup>o</sup> 17-325 de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le RPEP déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

**CONSIDÉRANT** le principe de « précaution » enchâssé dans la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

**CONSIDÉRANT** aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la Loi sur le développement durable, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

**CONSIDÉRANT QUE**, par l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande outrepassé le cadre de la L.Q.E et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Saint-Alexandre, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

**CONSIDÉRANT QUE** devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de Saint-Alexandre se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ces circonstances, la municipalité de Saint-Alexandre doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 91 du Code de procédure civile prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

**CONSIDÉRANT** les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au RPEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du Code de procédure civile.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu :

**DE RÉAFFIRMER** la volonté de la municipalité de Saint-Alexandre de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;

**DE CONFIER** aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l'article 91 du Code de procédure civile;

**DE DEMANDER** à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

**D'AUTORISER** une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

**5. Rapport sur les plaintes**

Dépôt du rapport des plaintes des mois de février et mars 2018.

**6. Correspondance**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mars 2018.

**18-04-66 Participation de notre municipalité au mouvement " Faites briller en bleu " pour l'autisme**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu de participer au mouvement " Faites briller en bleu " pour l'autisme afin de sensibiliser la population aux besoins des personnes autistes et ce, en illuminant l'Hôtel de ville en bleu durant tout le mois d'avril 2018.

**18-04-67 Participation à la bourse remise à la Relève agricole**

**CONSIDÉRANT** une demande partenariat entre la MRC du Haut-Richelieu, le Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu et la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la remise d'une bourse à la relève agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 6 000 \$ est amassé jusqu'à présent, provenant de divers partenaires de la région et que cette bourse sera remise lors du Gala de l'Excellence 2018 de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative encourage les jeunes du milieu agricole à s'établir en agriculture;

**CONSIDÉRANT QU'**une bonne partie du territoire de la municipalité de Saint-Alexandre est agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire appuyer l'entrepreneuriat agricole et contribuer au dynamisme du milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu de répondre favorablement à la demande et de remettre un montant de 500 \$ au Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu pour participer à la bourse qui sera remise à la Relève agricole.

**18-04-68 Polyvalente Marcel-Landry - Collation des grades 2018**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de contribuer à la Collation des grades 2018 de la Polyvalente Marcel-Landry pour une bourse d'un montant de 250,00 \$

**18-04-69**      **Système de fiscalité foncière agricole - Appui à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, la valeur des terres agricoles augmente plus rapidement que celle des autres types d'immeubles qui engendre ainsi un transfert fiscal considérable vers le milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation offre le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) mais que l'enveloppe budgétaire totale de ce programme est plafonnée et ne peut être majorée de plus de 5 % par année;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2007, les municipalités du Québec peuvent, de façon volontaire, prévoir un taux varié pour les immeubles enregistrés à titre d'exploitations agricoles lorsqu'un nouveau dépôt de rôle est marqué par un transfert du fardeau fiscal vers les immeubles agricoles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu :

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'APPUYER** les démarches de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire afin que le gouvernement du Québec puisse revoir les règles d'évaluation ainsi que les règles de taxation des terres agricoles de la province afin de distinguer le secteur résidentiel du secteur agricole et obtenir l'uniformité pour l'ensemble des municipalités de sorte que chacune mette le même effort à ne pas dépasser le budget du PCTFA.

**7. Période de questions**

Questions ou commentaires adressés à monsieur le maire:

Monsieur Daniel Daneau :

- *Aimerait savoir de quelle façon le questionnaire de la Coopérative de santé sera distribué?*
- *Adresse une demande au conseil pour l'utilisation du Pavillon des loisirs afin d'avoir un marché d'été lors de la Fête Nationale ainsi qu'un rallye-vélo qui serait offert aux parents-enfants.*

**18-04-70**      **Artisans de Saint-Alexandre - Marché d'été au Pavillon des loisirs**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Daniel Daneau pour créer un marché d'été intérieur/extérieur au Pavillon des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** nos règlements municipaux permettent une telle activité que pour des artisans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu:

**D'ACCEPTER** la demande des Artisans de Saint-Alexandre afin d'avoir accès sans frais au Pavillon des loisirs de Saint-Alexandre durant la fin de semaine de la Fête Nationale du 23 au 24 juin 2018;

**QUE** l'évènement d'un marché de Noël puisse avoir lieu au Pavillon, même s'il comporte des activités commerciales;

**8. Présentation des comptes**

**18-04-71**      **Adoption des comptes et engagements de crédits**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'autoriser les dépenses, d'engager les crédits nécessaires et d'accepter le paiement des comptes tels que présentés, les prélèvements automatiques, Groupe Ultima, MRC du Haut-Richelieu, Visa Desjardins cartes d'affaires et Union-Vie Mutuelle, effectués au cours du mois le tout représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	79237 à 79307	pour	74 764,87 \$
Prélèvements automatiques	2942 à 2975	pour	150 529,30 \$
Chèques salaires	7020 à 7074	pour	32 281,11 \$
Groupe Ultima		pour	2 472,00 \$
MRC du Haut-Richelieu		pour	38 425,77 \$
Visa Desjardins		pour	566,56 \$
UV Mutuelle		pour	3 562,48 \$

**18-04-72**      **Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu - Gala de l'Excellence 2018**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu de se procurer quatre (4) billets pour le Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu qui aura lieu le 20 avril prochain au montant de 200 \$ chacun plus les taxes.

**18-04-73**      **COVABAR - Journée conférences sur l'application de la Politique de protection de rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) et les aménagements**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de messieurs Luc Mercier, Stéphane Vézina et Yves Barrette ainsi que l'inspectrice madame Louise Nadeau à la Journée conférences sur l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) et les aménagements le 19 avril 2018 au coût de 20 \$ taxes inclus chacun.

**18-04-74**      **Plan de vol/IdSide - Renouvellement du plan d'entretien annuel**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu de renouveler le plan d'entretien annuel pour l'année 2018 avec IdSide-Gouvernance Web/Conseil sans papier au montant de 3 477,99 \$ taxes incluses.

**18-04-75**      **MRC du Haut-Richelieu - Réservation de chambres pour le Congrès F.Q.M. 2018**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de réserver trois (3) chambres pour messieurs Yves Barrette et Stéphane Vézina et madame Catherine Cardinal afin d'assister au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, qui aura lieu à Montréal du 20 au 22 septembre 2018 au coût de 220,16 \$ chacun pour la première nuit, payable à la réservation.

**18-04-76**      **Offre de services de monsieur Jean-Claude Prud'homme pour l'entretien des terrains de loisirs**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de monsieur Jean-Claude Prud'homme pour l'entretien et le fauchage des terrains des loisirs pour l'année 2018 au montant de 8 350 \$.

**18-04-77**      **Offre de services de PG Solutions - Antivirus**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'installation et la configuration d'un Antivirus sur huit (8) postes au coût de 400 \$ et l'entretien annuel au coût de 320 \$ au montant total de 720 \$ avant taxes.

**18-04-78**      **Offre de services de PG Solutions - Transmission de la paie**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de PG Solutions pour l'activation et la formation de Progiciels - transmission de la paie au montant de 1 333,71 \$ et l'entretien et soutien annuel au montant de 201,25 \$ pour un total de 1 534,92 \$ taxes incluses.

**18-04-79**      **Soumission pour de nouveaux modules de " Skatepark "**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter la soumission de Papillon Skate Parc inc. pour l'achat de trois modules pour le Skatepark dont un plan à 2 inclinaisons, une boîte de glisse et un saut (kicker) au montant de 7 950 \$ taxes en sus et livraison incluse.

**9.      Affaires nouvelles**

**ADMINISTRATION**

**18-04-80**      **Règlement 18-333 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du**

### **Ruisseau Chartier, Branche 11**

**CONSIDÉRANT** l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier, Branche 11;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du projet de règlement a eu lieu et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Stéphane Vézina, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu que le règlement se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1.**

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.**

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier, Branche 11 au montant de 3 568,65 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

#### **ARTICLE 3.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

18-04-81

### **Règlement 18-334 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier, Branches 12 et 14**

**CONSIDÉRANT** l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier, Branches 12 et 14;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du projet de règlement a eu lieu et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu que le règlement se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1.**

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.**

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux d'entretien et de nettoyage du Ruisseau Chartier Branches 12 et 14 au montant de 23 875,14 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

#### **ARTICLE 3.**

Le coût total des factures de moins de 10 \$ par propriétaire est de 37,94 \$ et sera payé à même le fonds d'administration général et donc payé par l'ensemble des contribuables.

#### **ARTICLE 4.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

18-04-82

### **Engagement d'un photographe professionnel pour les nouvelles photos des membres du Conseil 2017-2021**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'engager Photo-Maître, photographe professionnel pour la prise de photos des membres du conseil municipal de Saint-Alexandre 2017-2021.

18-04-83

### **Exposition sur le verglas du 19 avril au 20 mai 2018**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que la municipalité accueille l'exposition sur le Verglas du 19 avril au 20 mai 2018 à la salle du conseil municipal de Saint-Alexandre.

Avis

### **Présentation et avis de motion d'un règlement établissant les coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc Mercier, maire a présenté le projet de règlement;



**EN CONSÉQUENCE**, un avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Bernard Rousselle qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Décharge des Vingt, Branche 7 sera présenté en vue de son adoption.

**18-04-84**                    **Soumission reçue pour le coffre-fort**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter la soumission de monsieur Maxime Miron pour l'achat du coffre-fort au montant de 100 \$.

**VOIRIE**

**18-04-85**                    **Appel d'offres par invitation pour les stationnements des rues Boulais et de la Chute**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu:

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, procède au lancement de l'appel d'offres par invitation pour les travaux de construction des stationnements sur les rues Boulais et de la Chute, selon les plans et devis préparés par Les Consultants S.M. inc. portant le numéro F1730687 001 C001, daté du 21 septembre 2017;

**DE** nommer madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable en octroi de contrat selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

**18-04-86**                    **RIRL - Présentation de la demande d'aide financière et engagement de la réalisation des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Richelieu a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité désire présenter une demande d'aide financière à ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les applications en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière est résiliée.

**18-04-87**                    **Mise en oeuvre du plan du " Circuit de mobilité active "**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par Stéphane Vézina et unanimement résolu de mettre en oeuvre les actions prévues pour 2018 au plan du circuit de mobilité active selon les budgets disponibles.

**18-04-88**                    **Demande au ministère des Transports pour déplacer l'affiche de 30 km dans la zone scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec nous indiquent qu'il est impossible d'appliquer la réglementation de 30 km/h vis à vis l'école Saint-Alexandre puisque la distance est trop courte entre les deux affiches de limite de vitesse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Yves Barrette et résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de changer l'emplacement de l'affiche 30 km pour augmenter la distance où s'applique le 30km, permettant ainsi à la Sûreté du Québec d'être en mesure de mieux contrôler la limite de vitesse sur la rue Saint-Denis, face à l'école primaire de Saint-Alexandre.

**18-04-89**                    **Participation de la municipalité au projet " Panneaux d'exercices "**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois offre, à toutes les municipalités faisant partie de la MRC du Haut-Richelieu, l'opportunité de partager la subvention reçue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour la conception et la réalisation de panneaux d'exercices;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se veut commun et vise à favoriser la participation des activités physiques par le biais de circuits de mise en forme balisés de panneaux d'exercices invitant les enfants, les adultes et les aînés à exécuter des mouvements ou exercices selon leur niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire participer au projet " Panneaux d'exercices ";

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre s'engage à défrayer tous les frais encourus par des besoins particuliers excédant le montage final des 10 panneaux d'exercices;

**QUE** la municipalité s'engage à installer au moins un circuit de mise en forme balisés de panneaux d'exercices d'ici le 31 décembre 2018;

**QUE** la municipalité adresse des félicitations à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour cette initiative ainsi que des remerciements pour l'invitation à participer à ce projet.

### **ÉGOUT/AQUEDUC**

#### **18-04-90      Campagne de sensibilisation - Compteur d'eau**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu qu'une campagne de sensibilisation ait lieu durant la semaine de la terre du 18 au 25 avril afin de sensibiliser les gens à la vérification de leur compteur d'eau.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **18-04-91      CIME Haut-Richelieu - Appui au projet " Connaître et mobiliser pour augmenter la résilience des écosystèmes du Haut-Richelieu "**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'appuyer CIME Haut-Richelieu pour le projet " Connaître et mobiliser pour augmenter la résilience des écosystèmes du Haut-Richelieu " et de transmettre la lettre rédigée à cet effet.

#### **18-04-92      CIME Haut-Richelieu - Offre de services pour l'élaboration d'un plan de gestion des milieux naturels de Saint-Alexandre**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame Catherine Cardinal et résolu d'accepter l'offre de services préliminaire pour l'élaboration d'un plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels dans la municipalité de Saint-Alexandre au montant de 5 800 \$ avant taxes, dont un montant de 2 900 \$ est payé par la subvention.

### **URBANISME**

#### **18-04-93      Demande d'entente pour le partage de données géospatiales entre la MRC du Haut-Richelieu et Dura-Club inc.**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'accepter la demande d'entente pour le partage de données géospatiales entre la MRC du Haut-Richelieu et Dura-Club inc.

## **10.      Deuxième période de questions**

Questions ou commentaires adressés à monsieur le maire:

Madame Chantal Daudelin :

- *Affirme l'importance de la municipalité à soutenir les propriétaires de boisés en leur offrant un plan d'intervention, principalement ceux qui n'ont pas le statut d'agriculteurs.*

- *Demande si c'est possible de faire un terrain de volleyball en récupérant les matières lors des travaux de réfection des stationnements.*

Monsieur Martin Galipeau :

- *Demande qui propose les choix de modules du Skatepark.*
- *Propose d'engager un photographe alexandrin pour les photographies du Conseil.*
- *Fait part que la municipalité doit soutenir la Sûreté du Québec suite à une demande de réduction de vitesse face à l'école.*
- *A apprécié les débats ouverts de la réunion.*

Monsieur Jean Lamoureux :

- *Demande si l'offre de services de monsieur Jean-Claude Prud'homme fait suite à une demande de soumission.*
- *Demande si la sortie de l'Autoroute 35 pour Saint-Alexandre est à prévoir bientôt.*

## 11. **Divers**

Aucune résolution.

## 18-04-94 12. **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 22 h 35.

### **Certificats de crédits**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

**Luc Mercier**  
Maire

**Michèle Bertrand**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière